

Coûts et avantages de la facilitation des échanges

Qu'est-ce que la facilitation des échanges ?

Pourquoi est-elle importante ?

En quoi la facilitation des échanges est-elle bénéfique ?

Quel est son coût ?

Comment parvenir à faciliter les échanges ?

Pourquoi faire intervenir l'OMC ?

Pour plus d'informations

Références

Où nous contacter ?

Introduction

L'augmentation régulière du volume des échanges et de leur complexité ont sensiblement modifié le cadre opérationnel des acteurs du commerce international ces dernières années. Ce phénomène souligne également les conséquences négatives des procédures aux frontières inefficaces pour les gouvernements, les entreprises, et en définitive, pour le client et l'économie dans son ensemble. Les gouvernements peuvent être confrontés à des problèmes de contrebande, de fraude et de sécurité nationale, coûteux pour les finances publiques, tandis que les entreprises paient le prix d'une livraison lente et imprévisible, de formalités douanières onéreuses et même d'opportunités commerciales perdues. Finalement, tous ces coûts renchérisent les biens pour le consommateur.

Ces coûts « dissimulés » des échanges sont si élevés (ils peuvent parfois représenter jusqu'à 15 % de la valeur des marchandises), que selon certaines études, des procédures douanières plus efficaces pourraient rapporter autant à de nombreux pays qu'une baisse de leurs droits de douane en terme de bien-être.

Toutes les nations commerçantes sont concernées et la facilitation des échanges – les mesures à prendre pour simplifier et assouplir l'ensemble des processus commerciaux – est un élément fondamental du Programme de Doha pour le développement (PDD) dans le cadre des négociations commerciales multilatérales qui se déroulent sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

La facilitation des échanges revêt une importance toute particulière pour les pays en développement. Les études réalisées montrent que ces pays tireront le plus avantage de procédures commerciales plus efficaces, même s'ils auront peut-être plus de difficultés que les pays développés à les mettre en œuvre. Mais une réduction même modeste du coût des échanges aurait un impact positif sur le commerce pour les pays développés, comme pour les pays en développement.

On examinera dans cette *Synthèse* les effets bénéfiques de la facilitation des échanges, son coût et les problèmes qu'elle pose, afin de garantir que les pays puissent pleinement tirer les avantages d'une libéralisation des échanges multilatéraux plus poussée. ■

Qu'est-ce que la facilitation des échanges ?

La facilitation des échanges couvre toutes les mesures qui peuvent être prises pour faciliter les opérations de commerce extérieur. Cette expression est souvent utilisée dans un sens large comprenant toutes sortes d'obstacles non tarifaires, y compris les essais de produits et les entraves à la mobilité des travailleurs. Mais à l'OMC la facilitation des échanges est définie comme « la simplification et l'harmonisation des procédures de commerce international », c'est-à-dire les « activités, pratiques et formalités liées à la collecte, à la présentation, à la communication et au traitement des informations requises pour les échanges internationaux de marchandises ».

Les discussions du cycle de Doha qui concernent la facilitation des échanges portent sur la liberté de transit, sur les frais et les formalités liés à l'importation et à l'exportation, ainsi que sur la transparence des réglementations commerciales. Elles visent essentiellement les procédures aux frontières (douanières, portuaires et aéroportuaires) et les formalités de transport. ■

Pourquoi est-elle importante ?

Les échanges internationaux se sont considérablement développés ces dernières années, grâce à la réduction progressive des droits de douane et des contingents tarifaires dans le cadre des cycles successifs de libéralisation multilatérale des échanges. L'essor du commerce extérieur signifie que davantage de marchandises franchissent les frontières et sont donc soumises aux formalités douanières. Cela a souvent été source de difficultés pour les administrations nationales, qui ont dû faire face à une augmentation du trafic de marchandises sans ressources supplémentaires. De leur côté, les entreprises sont de plus en plus sensibles aux coûts que représentent le passage des marchandises aux frontières, notamment le temps d'attente.

En outre, les nouvelles pratiques des entreprises ont mis l'accent sur la rapidité de la livraison. Avec la production « juste à temps », qui suppose par exemple la livraison ininterrompue des pièces détachées nécessaires dans le cas d'un constructeur automobile, les entreprises ne peuvent pas se permettre de voir longtemps immobilisées aux frontières des marchandises importées ou exportées, et ce, en raison de procédures et de formalités de commerce international inutiles ou excessivement tatillonnes.

La complexité croissante des échanges influe également sur les coûts. La mondialisation et la concurrence internationale incitent les entreprises multinationales à multiplier les sites pour fabriquer le produit final et pour se procurer ses composants. Les accords commerciaux préférentiels ont renforcé cette complexité en créant une prolifération de règles sur l'origine des marchandises.

Dans ces conditions, les méthodes qui étaient jusqu'à présent satisfaisantes doivent être repensées, et lorsqu'elles ne l'étaient pas, les problèmes s'aggravent. En outre, l'inefficacité des procédures aux frontières, en raison d'un manque de personnel ou d'une paperasserie inutilement lourde, est coûteuse pour les administrations comme pour les entreprises, et c'est en définitive le contribuable ou le client qui supporte ce coût.

Les **entreprises** subissent aux frontières des coûts directs, notamment les frais que représentent la transmission d'informations et de documents aux autorités compétentes, et des coûts indirects, comme ceux liés aux retards bureaucratiques, à la perte d'opportunités commerciales et à l'imprévisibilité des réglementations. Les enquêtes réalisées pour déterminer ces coûts montrent qu'ils peuvent représenter entre 2 % et 15 % de la valeur des biens échangés.

Les procédures inefficaces aux frontières ont un coût pour les **gouvernements** aussi : elles leur font perdre des recettes, facilitent la contrebande et compliquent la mise en œuvre de la politique commerciale, par exemple lorsqu'on n'aura pas pu déterminer l'origine des produits ou collecter des statistiques exactes.

Les procédures inefficaces aux frontières nuisent également à la compétitivité à l'exportation et rendent le pays moins attrayant pour l'investissement. Améliorer l'efficacité des procédures aux frontières s'avère bénéfique : les pays qui ont mené à bien des réformes dans ce domaine ont vu s'accroître nettement leurs recettes douanières, malgré la réduction des droits de douane liée à la libéralisation des échanges. ■

En quoi la facilitation des échanges est-elle bénéfique ?

En définitive, chacun y gagne. Les gouvernements, parce que grâce à des procédures efficaces aux frontières, les services douaniers traitent davantage de marchandises et luttent mieux contre la fraude, ce qui accroît les recettes publiques. Les entreprises, parce qu'elles renforcent leur compétitivité si elles livrent plus rapidement leurs produits à leurs clients. Et les consommateurs, parce qu'ils n'ont pas à payer le coût d'une longue immobilisation aux frontières. Si un camion attend une semaine à la frontière, c'est en définitive le client qui paiera cette immobilisation et cette improductivité.

Des études montrent qu'une réduction même modeste du coût des échanges, notamment lié à la lenteur des procédures douanières, se traduit par une nette expansion du commerce extérieur. Cela vaut aussi bien pour les pays riches que pour les pays pauvres. Mais les pays en développement verront leurs échanges s'accroître davantage parce que leurs systèmes actuels sont comparativement inefficaces et parce que le commerce de produits agroalimentaires et les échanges des petites et moyennes entreprises, qui subissent le plus les effets négatifs de procédures inefficaces, sont cruciaux pour leurs économies. Compte tenu de la façon dont les mesures de facilitation des échanges, qui visent à réduire les coûts de transaction, affectent les différents secteurs de l'économie et les différents opérateurs du commerce international, les recherches de l'OCDE montrent que les pays en développement devraient recueillir les deux tiers des effets bénéfiques de la facilitation des échanges sur le bien-être dans l'ensemble du monde. Mais si la facilitation des échanges était uniquement le fait des pays de l'OCDE, les pays en développement seraient sans doute perdants.

Tableau 1.

**RÉSULTATS
DES SCÉNARIOS
CONCERNANT LES
EFFETS SUR LE REVENU
D'UNE RÉDUCTION
D'1 % DES COÛTS
DES TRANSACTIONS
COMMERCIALES**
En millions d'USD et en %
du total

| | Diversité des pays | Diversité des pays et des secteurs | Diversité des pays, des secteurs et des opérateurs | OCDE seulement |
|--|--------------------|------------------------------------|--|----------------|
| Gains mondiaux de revenus | 41 844 | 42 247 | 43 259 | 14 053 |
| – Dus à la réduction des coûts directs | 7 689 | 8 119 | 8 250 | 2 650 |
| – Dus à la réduction des coûts indirects | 34 155 | 34 128 | 35 009 | 11 402 |
| OCDE | 37 % | 37 % | 35 % | 103 % |
| OCDE Asie-Pacifique | 7 % | 7 % | 7 % | 22 % |
| OCDE Europe | 17 % | 17 % | 17 % | 45 % |
| OCDE Amérique du Nord | 13 % | 12 % | 11 % | 36 % |
| Non OCDE | 63 % | 63 % | 65 % | –3 % |
| Ex-Union soviétique | 7 % | 7 % | 7 % | –1 % |
| Moyen-Orient et Afrique du Nord | 11 % | 11 % | 11 % | 0 % |
| Amérique latine et Caraïbes | 13 % | 13 % | 13 % | –1 % |
| Asie-Pacifique non OCDE | 24 % | 24 % | 24 % | –1 % |
| Afrique subsaharienne | 7 % | 7 % | 7 % | 0 % |
| Reste du monde | 1 % | 1 % | 1 % | 0 % |

Dans un grand nombre de pays en développement, les délais de dédouanement des exportations et des importations influent considérablement sur la compétitivité de l'industrie nationale. Les entreprises indiennes subissent un désavantage de coût estimé à 37 % pour l'expédition de vêtements de Mumbai aux États-Unis par rapport à Shanghai, simplement en raison de retards et de l'inefficacité dans les ports indiens ; en revanche, les îles Fidji se débrouillent bien face à leurs concurrents à bas coût parce qu'elles peuvent assurer la livraison rapide de vêtements de grande qualité.

L'amélioration des procédures aux frontières a également des répercussions en chaîne sur d'autres secteurs de l'économie. C'est ainsi que les pays compétitifs sur le plan des échanges attirent plus facilement les investissements directs étrangers, par exemple.

La facilitation des échanges permet également de recouvrer les droits et taxes de façon plus efficace et plus fiable ; or, cela est particulièrement important pour les pays en développement tributaires des taxes sur les opérations de commerce extérieur pour financer leurs administrations publiques. En Côte d'Ivoire, au Lesotho et à Madagascar, par exemple, ces taxes représentent plus du tiers des recettes publiques. De fait, la perspective d'augmentation des recettes est l'une des principales incitations à la réforme. Dans certains cas, les pertes de recettes dues à des procédures inefficaces aux frontières sont estimées à plus de 5 % du PIB. ■

Tableau 2.
TRANSIT, FRET
ET DROITS DE DOUANE
SUR LES IMPORTATIONS
DE TEXTILES ET
DE VÊTEMENTS
AUX ÉTATS-UNIS (%)

| Pays d'origine | Facteur temps 0.5 %/jour* | Coût du fret* | Droits de douane* | Coût total* | Par rapport à la Chine* |
|--------------------------------|------------------------------|---------------|----------------------|-------------|----------------------------|
| Mexique | | | | | |
| Livraison bilatérale | 2.0 | 1.2 | 0.0 | 3.2 | 20.9 |
| Livraison unilatérale | 1.0 | 0.6 | 0.0 | 1.6 | 22.5 |
| Canada | | | | | |
| Livraison bilatérale | 2.0 | 1.8 | 0.0 | 3.8 | 20.3 |
| Livraison unilatérale | 1.0 | 0.9 | 0.0 | 1.9 | 22.2 |
| République dominicaine | | | | | |
| Livraison bilatérale | 5.0 | 3.4 | 0.0 | 8.4 | 15.7 |
| Livraison (régime NPF) | 2.5 | 1.7 | 12.3 | 16.5 | 7.6 |
| Colombie | | | | | |
| Livraison bilatérale | 9.5 | 3.4 | 0.0 | 12.9 | 11.2 |
| Livraison (régime NPF) | 5.0 | 1.7 | 12.3 | 19.0 | 5.1 |
| Chine | | | | | |
| Livraison par mer (régime NPF) | 6.0 | 5.8 | 12.3 | 24.1 | – |
| Livraison par air (régime NPF) | 1.0 | 14.5 | 12.3 | 27.8 | – |
| Afrique du Sud | | | | | |
| Livraison bilatérale | 29.5 | 10.0 | 0.0 | 39.5 | –15.4 |
| Livraison (régime NPF) | 12.5 | 5.0 | 12.3 | 29.8 | –5.7 |
| Kenya | | | | | |
| Livraison bilatérale | 61.5 | 9.8 | 0.0 | 71.3 | –47.2 |
| Livraison unilatérale | 30.5 | 4.9 | 0.0 | 35.4 | –11.3 |
| Livraison (régime NPF) | 30.5 | 4.9 | 12.3 | 47.7 | –23.6 |

* En % de la valeur à l'importation.

Quel est son coût ?

Si la facilitation des échanges a des effets bénéfiques aussi manifestes, pourquoi certains pays sont-ils réticents à la mettre en œuvre dans les négociations multilatérales ? L'une des raisons est que, pour les pays en développement tout spécialement, l'amélioration d'un système douanier inefficace peut lourdement grever des ressources limitées. En outre, certaines des réformes devront être financées avant qu'elles aient un quelconque effet bénéfique du point de vue de l'accroissement des recettes et des échanges, même si l'on peut tirer parti des premiers avantages économiques pour poursuivre le financement de la réforme.

L'un des principaux problèmes réside dans le fait qu'il est difficile de savoir combien coûtera une facilitation des échanges efficace, ou quelle est l'ampleur des réformes nécessaires avant qu'un pays puisse recueillir le fruit de ces mesures.

En général, la facilitation des échanges s'inscrit dans un effort de réforme plus large, souvent motivé par des éléments comme le passage à l'économie de marché, l'adhésion à un groupement régional ou à un accord commercial. La facilitation des échanges ne bénéficie donc pas forcément d'un financement qui lui est spécifiquement affecté, de sorte qu'il est d'autant plus difficile d'évaluer son coût. Pourtant, si les réformes douanières sont plus complexes dans les pays qui ont les systèmes les moins efficaces, une amélioration, fût-elle modeste, débouchera sur des gains relatifs très importants.

Les coûts liés à la mise en place de mesures de facilitation des échanges concernent essentiellement les aspects suivants : nouvelles réglementations ; changements institutionnels ; formation ; équipements ; infrastructures.

Les *coûts réglementaires* découlent des nouvelles lois ou des amendements qu'implique la facilitation des échanges, ce qui prend du temps et exige l'intervention de spécialistes de la réglementation. Mais les réformes qui ne nécessitent pas l'adoption de nouvelles dispositions législatives semblent généralement être mises en œuvre au niveau opérationnel et entraînent donc peu de coûts supplémentaires.

Les *coûts institutionnels* sont dus au fait que certaines mesures de facilitation des échanges nécessitent la création de nouveaux services – une équipe de gestion des risques ou un point central d'information –, et parfois des effectifs supplémentaires. Même quand on peut redéployer le personnel en place, cela représente un coût car celui-ci doit être formé.

La *formation* est probablement l'élément le plus important de la facilitation des échanges : il s'agit surtout de modifier les pratiques des agents des administrations qui opèrent aux frontières. Un pays pourra choisir de recruter de nouveaux spécialistes, de former des agents déjà en activité ou de faire appel à un personnel expérimenté par voie d'échange avec d'autres ministères et d'autres organismes administratifs. Le recrutement de nouveaux spécialistes est l'option la plus coûteuse. La plupart des pays ayant procédé à des réformes ont choisi de former des agents déjà en activité. Certes, le coût financier est alors plus faible, mais il faudra alors un temps assez long pour la mise en œuvre des réformes, puisque le personnel concerné devra également s'acquitter de ses fonctions normales.

Les *équipements* et les *infrastructures* représentent souvent le poste le plus lourd, mais il ne faut pas surestimer leur rôle dans la facilitation des échanges. La plupart des équipements et des infrastructures doivent être considérés comme un outil qu'il faut soigneusement combiner, selon une séquence cohérente, aux réformes relatives à la réglementation, au cadre institutionnel et aux ressources humaines. Les technologies de l'information et de la communication peuvent par exemple améliorer l'efficacité, mais les échanges ne pourront être facilités si les formalités ne sont pas simplifiées avant que le système ne soit automatisé. En revanche, si les équipements et les infrastructures sont insuffisants, il sera plus difficile d'appliquer certaines mesures comme le traitement des données avant l'arrivée des marchandises ou la gestion des risques.

Actuellement, les données montrent que ces coûts sont plus que compensés par la diminution des effectifs aux frontières et par l'amélioration des contrôles et des recettes. La plupart des pays en développement qui ont procédé à ces réformes en ont tiré des avantages supérieurs à leurs coûts et, souvent, très largement supérieurs. À mi-chemin d'un programme quinquennal de modernisation douanière, l'Angola avait accru ses recettes de 150 % et ramené la durée des procédures douanières à 24 heures. ■

Comment parvenir à faciliter les échanges ?

En pratique, pour faciliter les procédures commerciales, les réglementations et les formalités doivent être transparentes et être appliquées de façon cohérente, prévisible et non discriminatoire. Il faut aussi que les opérateurs puissent donner leur avis sur les points forts et les points faibles du système.

La *transparence* des réglementations, procédures et pratiques internes est largement jugée indispensable pour assurer la bonne exécution des objectifs réglementaires tout en maximisant les avantages attendus de la libéralisation des échanges et des investissements. Les entreprises doivent pouvoir comprendre clairement les conditions et les contraintes auxquelles elles sont soumises pour entrer sur un marché et y opérer. La visibilité du système renforce également la confiance du public dans l'action des gouvernements et dans les performances du système réglementaire. Parmi les mesures de transparence, la publication des textes sur Internet, la mise en place de points d'information et l'établissement d'un système de décisions anticipées entraîneront certains coûts de mise en place et de formation, mais ces coûts sont pour la plupart contrebalancés par des économies dans d'autres domaines.

La transparence est un processus bilatéral et, en général, les gouvernements instaurent des mécanismes officiels de consultation avec les parties prenantes, notamment les associations d'importateurs, les organismes publics et les opérateurs du commerce extérieur. Les responsables des pays examinés ont indiqué que cela ne se traduisait pas par un coût supplémentaire puisque les parties prenantes jouaient déjà un rôle central dans le déroulement des formalités douanières.

La *cohérence* et la *prévisibilité* dans l'application des règles et des procédures sont également essentielles. Les opérateurs doivent savoir à quoi s'attendre dans leurs contacts quotidiens avec les douanes et les autres organismes concernés et comment agir si un problème se pose. La mise en place de procédures de recours dans les pays qui n'en ont pas encore aura un certain coût institutionnel, mais qui sera généralement absorbé par le système judiciaire du pays.

La *simplification des procédures aux frontières* est au cœur de la facilitation des échanges. L'une des méthodes utilisées pour réduire le temps d'attente à la frontière est de permettre aux opérateurs et aux transporteurs de transmettre les documents relatifs à la cargaison avant l'arrivée effective des marchandises à la frontière. Cela demande un certain degré d'informatisation des douanes, car le traitement en ligne est la manière la plus efficace de traiter les documents à l'avance. Néanmoins, même un recours limité au traitement préalable des données réduit les effectifs nécessaires pour le traitement des dossiers et abrège le temps de passage à la frontière.

L'évaluation des risques est un autre instrument utile, permettant de déterminer et de gérer le risque de non-conformité d'une cargaison. L'administration des douanes peut ainsi consacrer un minimum d'attention aux voyageurs et cargaisons à « faible risque », de façon à pouvoir redéployer ses ressources au profit d'un contrôle plus intensif des opérations qui sont censées présenter un risque plus élevé ou inconnu. Ce système élimine également les charges inutiles imposées aux opérateurs en allégeant les inspections physiques et en réduisant les goulets d'étranglement aux frontières. C'est l'une des mesures de facilitation des échanges les plus coûteuses, car elle exige des investissements en infrastructures et une formation très spécialisée. Mais elle a des effets extrêmement positifs, non seulement en diminuant le nombre des inspections à réaliser, mais aussi en accélérant le traitement des documents transmis à l'avance.

Pour les gouvernements, la coopération entre les douanes et les autres organismes concernés, notamment les autorités sanitaires, agricoles ou policières, représente un autre enjeu. Dans de nombreux pays, bien qu'il n'y ait pas de dispositif officiel pour exécuter des inspections simultanées de la part de plusieurs organismes, de telles inspections sont réalisées dans la pratique. ■

Pourquoi faire intervenir l'OMC ?

Parvenir à un accord sur la facilitation des échanges dans le cadre de l'OMC aurait de grands avantages : relancer l'impulsion politique pour des contrôles aux frontières plus efficaces et renforcer la cohérence de l'action internationale dans ce domaine. L'amélioration nécessaire de l'efficacité face à un environnement commercial international de plus en plus complexe a été l'un des moteurs essentiels des réformes douanières nationales qui ont été mises en œuvre ces dernières années dans le monde entier. Mais, souvent, elle s'est révélée insuffisante pour assurer l'élimination d'anciennes structures institutionnelles périmées et de procédures trop lourdes. Pour être couronné de succès, un programme de facilitation des échanges a besoin d'un large appui politique et d'un engagement constant des responsables chargés de la formulation et de l'application de la politique commerciale. La mise au point de règles de facilitation des échanges dans le cadre de l'OMC pourrait donner cette impulsion qui fait défaut au niveau multilatéral, en instaurant une discipline externe qui serait le gage d'un engagement politique durable sur le plan intérieur et empêcherait toute tentation d'un retour en arrière.

La cohérence est également impérative. Les efforts de facilitation des échanges, nationaux ou internationaux, doivent être cohérents dans les différents domaines d'action des pouvoirs publics. Un cadre multilatéral cohérent établirait des bases solides pour concevoir des projets bien ciblés d'assistance technique et de renforcement des capacités, pour surmonter les cloisonnements régionaux. Ce cadre permettrait aussi de faire en sorte que les composantes des projets soient synergiques et de mieux déterminer les divers aspects de la coopération entre les organismes aux frontières des pays concernés.

Il faut garder à l'esprit que d'éventuels engagements de facilitation des échanges œuvrent principalement à la réalisation d'un objectif commun : une plus grande efficacité et une meilleure gouvernance sur le plan national et international. Il ne s'agit pas pour les pays de faire des concessions, comme c'est le cas pour un grand nombre de négociations de l'OMC. Par conséquent, les éléments essentiels pour susciter un élan seraient l'évaluation comparative, le renforcement des capacités et la pression des pairs, ce qui réduirait la probabilité de contentieux dans le cadre du mécanisme de règlement des différends.

Pour jouer un rôle moteur, cet effort multilatéral doit être ambitieux, mais aussi réaliste. Aucune discipline ou pression externes ne peuvent donner de résultats tangibles si les engagements vont au-delà de ce qu'est en mesure de respecter un pays donné. Faire concorder engagements et capacité signifie qu'il faut concevoir des disciplines conformes à la situation des pays participants, et en particulier des pays en développement. Cela signifie aussi qu'il faut fournir l'assistance technique correspondante là où besoin est.

Des disciplines multilatérales en matière de facilitation des échanges assureront un degré élevé de prévisibilité pour les contrôles aux frontières de tous les pays participants, en simplifiant ainsi leurs échanges. Cette perspective devrait inciter davantage les organismes donateurs et le secteur privé à fournir l'assistance technique garante de la mise en œuvre des engagements dans ce domaine. ■

Pour plus d'informations

Des informations supplémentaires sur cette Synthèse peuvent être obtenues auprès d'Evdokia Moïse Leeman, tél. : +33 01 45 24 89 09 ; e-mail : evdokia.moise@oecd.org. ■

Références

Ces documents peuvent être consultés sur le site web de l'OCDE à l'adresse www.oecd.org/ech/tradepolicy/facilitation.

- **The economic impact of trade facilitation** TD/TC/WP(2005)12/FINAL.
- **Coûts de l'introduction et de la mise en œuvre des mesures de facilitation des échanges : rapport intérimaire** TD/TC/WP(2004)36/FINAL.
- **Le rôle de l'automatisation dans la facilitation des échanges** TD/TC/WP(2003)21/FINAL.
- **Les réformes pour la facilitation des échanges au service du développement** TD/TC/WP(2003)11/FINAL.
- **Évaluation quantitative des avantages de la facilitation des échanges** TD/TC/WP(2003)31/FINAL.

Les publications de l'OCDE sont en vente sur notre librairie en ligne :
www.ocdelibrairie.org

Les publications et les bases de données statistiques de l'OCDE sont aussi disponibles
sur notre bibliothèque en ligne : www.SourceOCDE.org

Où nous contacter ?

SIÈGE DE L'OCDE DE PARIS

2, rue André-Pascal
75775 PARIS Cedex 16
Tél. : (33) 01 45 24 81 67
Fax : (33) 01 45 24 19 50
E-mail : sales@oecd.org
Internet : www.oecd.org

ALLEMAGNE

Centre de l'OCDE de Berlin
Schumannstrasse 10
D-10117 BERLIN
Tél. : (49-30) 288 8353
Fax : (49-30) 288 83545
E-mail :
berlin.contact@oecd.org
Internet : www.oecd.org/deutschland

ÉTATS-UNIS

Centre de l'OCDE
de Washington
2001 L Street N.W., Suite 650
WASHINGTON DC 20036-4922
Tél. : (1-202) 785 6323
Fax : (1-202) 785 0350
E-mail : washington.contact@oecd.org
Internet : www.oecdwash.org
Toll free : (1-800) 456 6323

JAPON

Centre de l'OCDE de Tokyo
Nippon Press Center Bldg
2-2-1 Uchisaiwaicho,
Chiyoda-ku
TOKYO 100-0011
Tél. : (81-3) 5532 0021
Fax : (81-3) 5532 0035
E-mail : center@oecdtokyo.org
Internet : www.oecdtokyo.org

MEXIQUE

Centre de l'OCDE du Mexique
Av. Presidente Mazaryk 526
Colonia: Polanco
C.P. 11560 MEXICO, D.F.
Tél. : (00 52 55) 9138 6233
Fax : (00 52 55) 5280 0480
E-mail :
mexico.contact@oecd.org
Internet : www.rtn.net.mx/ocde

Les Synthèses de l'OCDE sont préparées par la Division des relations publiques de la Direction des relations publiques et de la communication. Elles sont publiées sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE.